

Eneco Gaz Naturel Variable

Carte tarifaire janvier 2020 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture de gaz naturel pour petites consommations professionnelles en Belgique.



Tous les prix sont hors TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)		
		2,34	>	Tarif trimestriel
70,00		2,49	>	Estimation annuelle
		0,1 X TTF103 + 0,745	>	Formule tarifaire

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL : Utilisation de réseaux de distribution

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

	(morreane.	(montants verses a votre gestionnaire de reseau)					
- · · · · ·	T1 > 0 -	5.000 kWh	T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur		
Gestionnaire de réseau	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	(€ / an)		
FLUVIUS (GASELWEST)	13,97	2,05	61,53	1,10	4,87		
FLUVIUS (ANTWERPEN)	11,36	1,69	70,99	0,49	4,87		
FLUVIUS (IMEWO)	14,90	2,17	83,61	0,79	4,87		
FLUVIUS (LIMBURG)	6,96	1,66	48,16	0,84	4,33		
FLUVIUS (INFRAX WEST)	7,29	2,28	69,97	1,03	4,33		
FLUVIUS (INTERGEM)	11,32	1,68	54,67	0,81	4,87		
FLUVIUS (IVEG)	14,25	1,78	67,07	0,72	4,33		
FLUVIUS (IVEKA)	11,14	1,63	59,84	0,65	4,87		
FLUVIUS (IVERLEK)	13,50	1,97	67,29	0,90	4,87		
ORES (Brabant Wallon)	24,30	3,37	101,89	1,45	-		
ORES (Hainaut gaz)	23,36	3,78	96,02	1,83	-		
ORES (Luxembourg)	21,59	2,89	85,05	1,25	-		
ORES (Mouscron)	21,21	2,99	82,70	1,45	-		
ORES (Namur)	24,66	3,67	104,10	1,61	-		
SIBELGA	3,36	2,20	54,36	1,19	16,08		
FLUVIUS (SIBELGAS)	15,05	2,26	83,48	0,89	4,87		
TECTEO (ALG)	25,89	2,78	91,36	1,50	-		

11 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0	Eneco Gaz Naturel Variable est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation. TET103. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur le paramètre d'indexation sur le paramètre d'index ITF103 (4e trimestre 2019 : 15,9526 € / MWh). D'autre part, le tarif trimestriel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index ITF103 (4e trimestre 2019 : 15,9526 € / MWh). D'autre part, le tarif annuel est estimé basé un le attention de la valeur moyenne pondérée de ITF103 au cours des 4 trimestres consécutifs à partir du trimestre en cours (4e trimestre 2019 : 17,4552 € / MWh). Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolles dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculés sur base des tarifs viables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion au réseau de qaz naturel basse-pression. Pour tous les autres ces, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix.
ć	au reseau de gaz naturei basse-pression. Pour tous ies autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix.

(1) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 022001 pour la Belgique. / Valable du 1er janvier 2020 au 31 janvier 2020 inclus. / BB_032_022001_FR_ENECO_GAS_VARIABLE

TAXES GAZ NATUREL

(fixées par les autorités publiques)

Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)						
Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an	0,0075 €					
Redevance de raccordement < 1 GWh	0,0075 €cent / kWh					
Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles $(\mathfrak{C}$ / an)						
<= 5.000 kWh	2,64					
> 5.000 kWh et <= 150.000 kWh	9,36					
Prélèvements pour le gaz naturel (Fédéral) (Ccent / kWh)						
Cotisation sur l'énergie	0,09978					
Cotisation fédérale (1)	0,06122					

FRAIS DE TRANSPORT GAZ

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Pour l'année 2019, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,150 Ccent / kWh (hors TVA). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com.